

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

L'an deux mille vingt-trois et le douze octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, à la mairie de Damiatte, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Étaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL – M ROUDET – Mme PICARD - M DARASSE - Mme MAUREL Marie-José – M VAGLIENTI – Mme MAUREL Pascale – M PRADES – Mme BRET.

Était absent avec pouvoir : Mme ALLETRU avec pouvoir à Mme PICARD

Étaient absents : M MOLIERES – M BESSIOUD – Mme JACONO – M DOMINGUEZ

Date de la convocation : 6 octobre 2023

Secrétaire de séance : Mme MAUREL Marie-José

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 10

Procurations : 1

Quorum : 8

Date d'affichage : 03 novembre 2023

Ordre du jour :

- Désignation des bureaux d'études pour le projet de construction des vestiaires (étude géotechnique, SPS, contrôle technique)

- Questions et informations diverses

Le **quorum étant atteint**, le Conseil municipal est ouvert sous la présidence de Madame le Maire.

## **EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR :**

### **Désignation des bureaux d'études pour le projet de construction des vestiaires (étude géotechnique, SPS, contrôle technique)**

**Madame le Maire** demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix des différents bureaux d'études dans le cadre du projet de construction des vestiaires du Rec. Les différents devis avaient été transmis avec la note de synthèse. Elle propose son analyse :

- Etude de sols : la société Sols et Eaux propose un délai d'exécution et de fourniture du rapport plus rapide que la société Géosols. Malgré un tarif légèrement supérieur, elle préconise le choix de la société Sols et Eaux pour lancer la consultation pour le marché de travaux dans les meilleurs délais.
- Mission de contrôle technique du bâtiment et attestation règlementaire handicapés : l'offre de l'APAVE est supérieure à celle de SOCOTEC mais la valeur technique de la prestation est supérieure.
- Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé : la proposition de la société ADERSEN est plus détaillée et moins élevée que celle de la société ARCOSS.

**Madame PICARD** demande à Madame le Maire de vérifier la validité des offres car certaines ne sont plus valides et de vérifier si entreprises maintenaient leur devis.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, décide de suivre les propositions de Madame le Maire.

### **Questions et informations diverses**

#### **Réunion du comité de pilotage Socadal**

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal qu'avec Madame VIDAL, elle a répondu à l'invitation du maire de St Paul pour une réunion du comité de pilotage Socadal. Elle précise qu'il est proposé pour 2024 de réaliser en régie des travaux de nettoyage du bord de rive et d'étudier la mise en place d'une structure qui porterait le projet de réhabilitation. Sur l'exercice 2025, les communes de Damiatte et St Paul pourraient budgétiser chacune 100 000 € de travaux.

**Madame PICARD** demande si comme annoncé, une réunion avec les deux conseils municipaux sera programmée.

**Le Conseil Municipal** s'interroge sur le montant des travaux annoncés pour 2025.

**Madame le Maire** indique que le 10 octobre elle a représenté la commune avec Madame VIDAL et que la commune de St Paul était représentée par le Maire et deux élus.

**Madame PICARD** demande quel est le délai pour définir les projets. Elle rappelle que lors du dernier conseil municipal, chaque conseiller avait reçu l'étude du CAUE et qu'au cours d'une séance ultérieure, les élus devaient définir des orientations d'aménagement.

**Monsieur VAGLIENTI** suggère de prioriser les investissements et son avis est de privilégier la construction du cabinet médical.

**Madame le Maire** dit que pour 2024, il s'agira de nettoyer et d'aménager le bord de rive.

### Vente d'un véhicule par la CCLPA

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal que la CC Lautrécois Pays d'Agout a mis en vente une C3. Il s'agit d'un véhicule diesel mis en circulation en 2010 présentant 196 000 km et mis en vente au prix de 2 100 €. Si un élu est intéressé, Madame le Maire communiquera l'ensemble des éléments adressés par la communauté de communes. Madame le Maire précise que cette voiture est remplacée par une C4 diesel. Les élus communautaires n'ont pas retenu l'offre d'un véhicule électrique.

### Extension du réseau électrique à la Cahuzière

**Madame le Maire** demande au Conseil Municipal de donner un avis de principe favorable pour le financement de l'extension du réseau électrique de la Cahuzière. Le projet avait été abandonné car le permis de construire avait été annulé. Aujourd'hui, Madame le Maire est sollicité par un potentiel acquéreur qui souhaite avoir la confirmation que les frais de l'extension du réseau électrique seront supportés par la commune. Elle rappelle que le premier devis s'élevait à 3 800 €.

**Madame Pascale MAUREL** et **Madame BRET** souhaitent connaître le montant du devis actualisé avant de se prononcer. Si la revalorisation est trop importante, elle se prononceront différemment.

**Madame le Maire** précise que le terrain est classé en zone U au PLU et que la commune doit desservir le terrain.

**Monsieur PRADES** estime que si la règle est de supporter les frais d'extension en zone U, alors il faut le faire.

*Commune de DAMIATTE (Tarn)*  
*Séance du 12 octobre 2023*

**Madame le Maire** demandera une actualisation du devis au SDET mais estime que la commune doit financer cette extension.

### **Vidéo protection**

Comme entendu lors de la dernière séance, **Madame le Maire** a questionné les services préfectoraux pour savoir s'il y avait la possibilité de bénéficier d'un reliquat de DETR 2023 pour une subvention pour l'installation d'un système de vidéo protection. La réponse a été négative. Madame le Maire a signé le devis de la CEGELEC ; les travaux seront autofinancés par la commune.

### **Véhicule Lacapelle**

**Madame VIDAL** intervient pour signaler que le véhicule stationné depuis plusieurs mois à Lacapelle a été enlevé.

**Madame le Maire** précise qu'un courrier venait d'être adressé au propriétaire pour lui demander de récupérer son véhicule dans un court délai, faute de quoi la mairie procéderait à l'enlèvement mais lui demanderait le remboursement des frais engagés.

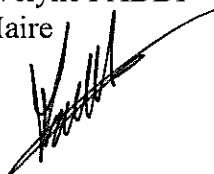
### **Médecins**

**Madame le Maire** informe l'assemblée qu'un vin d'honneur sera organisé le 27 octobre 2023 pour le départ des Docteurs Déguara et l'arrivée du Docteur St Jean.

**Le Conseil Municipal** en définit l'organisation.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 21h30.

Evelyne FADDI  
Maire



Marie-José MAUREL  
Secrétaire de séance

